

AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE
Aire commune 043-20 – Haute-Mauricie



Le plan d'aménagement forestier durable pour l'aire commune 043-20 a été élaboré conformément aux exigences de la norme canadienne CAN/CSA-Z809-02. Le demandeur d'enregistrement de l'aire commune 043-20 comme territoire forestier délimité (TFD), tel que défini dans la présente norme, se compose d'un groupe d'industriels forestiers s'approvisionnant en matière ligneuse dans ce territoire. Ce groupe comprend :

- Gérard Crête & Fils inc.
- Industries John Lewis Itée
- Kruger Inc., Kruger, Scierie Parent
- Kruger Wayagamack inc.
- Les Industries Légaré Itée

Le TFD sur lequel s'applique ce plan d'aménagement forestier durable est constitué entièrement de terres de tenure publique dont le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est le gestionnaire. Les limites du TFD correspondent aux délimitations légales de l'aire commune 043-20, telles que définies à l'annexe B du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier du demandeur.

Le processus de concertation ayant permis de déterminer les valeurs, les objectifs, les indicateurs et les cibles d'aménagement forestier durable est issu du travail de la Table de concertation de l'aire commune 043-20.

Les groupes suivants sont représentés à la Table de concertation :

- Amis du lac Mauser
- Association de chasse et pêche de Casey inc.
- Association des Pourvoiries de la Mauricie
- Association des trappeurs du Haut-St-Maurice
- Bénéficiaires de CAAF – Aire commune 043-20
- Club Alliance du Nord
- Comité de citoyens de Clova
- Conseil Atikamekw d’Opitciwan
- Conseil Atikamekw de Wemotaci
- Corporation de gestion du réservoir Gouin
- Fédération québécoise de la faune - section Mauricie
- Gestion Rémabec
- Mandataire de gestion – aire commune 043-20
- Ministère des Ressources naturelles et de la faune – Secteur Forêts
- Ministère des Ressources naturelles et de la faune – Secteur Terres
- Ministère des Ressources naturelles et de la faune – Secteur Faune
- Ministère du Développement durable, de l’environnement et des parcs
- Regroupement des locataires de terres publiques du Québec inc.
- SADC du Haut-St-Maurice
- Syndicat démocratique des salarié(e)s de la Scierie Parent (CSD)
- Ville de La Tuque

La Table de concertation est toujours active et un *processus d’élargissement* de ses mandats et du territoire forestier délimité auquel elle s’applique est actuellement en cours pour répondre aux futures délimitations de gestion de la forêt.



Le plan d’aménagement forestier durable ainsi que les résultats des audits indépendants réalisés par le registraire sont disponibles sur demande. Écrivez-nous à : foresterieqc@kruger.com

La pourvoirie Achimac, Haute-Mauricie